

# Acte VI, Angers: un Conseil de Prud'hommes condamne encore une fois le barème Macron.

La révolte des conseils de prud'hommes continue, les décisions se succèdent et se ressemblent, le barème est pour les Conseils de Prud'hommes de TROYES, AMIENS, LYON et encore LYON ainsi que Grenoble INCONVENTIONNEL.

Une nouvelle décision a été rendue le 17 janvier 2019 par le Conseil de Prud'hommes d'Angers: [CPH ANGERS 17 01 2019 BAREME MACRON Acte VI](#).

Vous pouvez relire mes billets:

[Résistons devant les Conseils de Prud'hommes contre le plafonnement des indemnités pour licenciement illégitime.](#)

[Je n'ai plus que mon bleu de travail, Maître](#)

[Le barème Macron jugé inconventionnel par le Conseil de Prud'hommes de TROYES.](#)

[Prud'hommes: le plafonnement Macron est-il en danger ?](#)

[Inconventionnalité des « Barèmes » Macron Acte II Amiens](#)

[Prud'hommes: Plafonnement Macron, Acte II, Lyon](#)